

Résumés

Volume 14, numéro 2, 2001

Féminin pluriel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058157ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058157ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2001). Résumés. *Recherches féministes*, 14(2), 193–195.

<https://doi.org/10.7202/058157ar>

● **Le partage des tâches domestiques et les problèmes dépressifs : une analyse de la situation des nouvelles mères au Québec**

CATHERINE DES RIVIÈRES-PIGEON, FRANCINE DESCARRIES, LISE GOULET ET LOUISE SÉGUIN

Cet article vise à décrire le mode de partage des tâches domestiques parmi les mères de très jeunes enfants, et à explorer la possibilité selon laquelle le mode de partage aurait un impact sur la santé psychologique de ces femmes. Les résultats démontrent qu'un partage inégalitaire est associé à la présence de symptômes dépressifs chez les nouvelles mères, même lorsque sont pris en compte un ensemble de facteurs parmi lesquels on retrouve la qualité perçue de la relation conjugale. Cette relation se révèle présente chez toutes les catégories de femmes, qu'elles travaillent ou non à l'extérieur de la maison.

● **Les rapports d'inégalité de la pratique des promesses par correspondance**

MARIE-CLAIRE BELLEAU

L'article porte sur la pratique des promesses par correspondance (PPC) et sur les rapports d'inégalité qui caractérisent les relations entre les hommes et les femmes qui y participent. Par les services d'agences de PPC, qui travaillent principalement à partir du cyberspace, des maris-consommateurs rencontrent des femmes, qui deviendront leur fiancée et éventuellement leur épouse. De ces rencontres naissent des relations conjugales souvent marquées par des liens de subordination qui maintiennent les promesses sous le joug de leur mari-consommateur et qui conduisent parfois à de la violence conjugale. De plus, de multiples formes d'inégalités interagissent pour placer les promesses dans la situation inférieure de dichotomies hiérarchiques économiques, sexuelles, ethniques et culturelles. Enfin, la très grande différence d'âge qui sépare typiquement les promesses de leur mari-consommateur ne fait qu'exacerber le contrôle qu'ils exercent sur elles.

● **Le télétravail : son impact sur l'organisation du travail des femmes et l'articulation emploi-famille**

DIANE-GABRIELLE TREMBLAY

Nous avons réalisé une recherche sur le télétravail et nous nous sommes intéressée particulièrement à la différenciation selon le sexe de différentes dimensions du télétravail : tâches réalisées, organisation du travail, conditions de travail, degré de satisfaction notamment. Comme il existe peu de recherches sur le sujet, nous avons évalué l'ampleur actuelle du télétravail au Québec, les secteurs et les catégories socioprofessionnelles où on le retrouve, et tenté d'identifier les meilleures pratiques de gestion du télétravail. Par ailleurs, nous souhaitions savoir si les hommes et les femmes voient dans le télétravail les mêmes avantages ou si, comme le postulent certaines études, la conciliation emploi-famille pouvait constituer un motif important incitant les femmes à faire du télétravail, alors que les hommes y verraient d'autres types d'avantages. Ce sont donc ces derniers objectifs et l'hypothèse de différenciation selon le sexe qui forment le cœur de notre article.

● **Comment se configurent les compétences dans un métier au féminin ? Le cas des assistantes maternelles**

LIANE MOZÈRE

Cet article traite des compétences mobilisées par des femmes qui gardent chez elles de jeunes enfants, appelées en France, assistantes maternelles. Cette activité, encadrée légalement par la délivrance d'un agrément conféré par les services de la Protection maternelle et infantile, s'exerce sans formation préalable et suppose la préexistence chez ces femmes de compétences « féminines » ou « maternelles » considérées suffisantes pour garder des enfants. La recherche conduite dans une banlieue de Paris permet de démontrer qu'en période de chômage, ces seules compétences sont insuffisantes pour assurer du travail à toutes les assistantes maternelles agréées. C'est au contraire la mobilisation de compétences et de savoir-faire sociaux (*aisance dans l'espace public, serendipity*), tout comme des compétences subjectives (engagement) qui peuvent favoriser l'accès au métier.

—● **La libéralisation de la contraception
et le contrôle masculin en Afrique
subsaharienne**
ARLETTE GAUTIER

Les lois africaines se sont fortement libéralisées depuis les années 1990, se dépouillant des aspects les plus discriminatoires ou les plus répressifs, que ce soit en ce qui concerne la libéralisation de la contraception ou l'exigence d'autorisation du conjoint. Les lois sur l'avortement le permettent généralement pour sauver la vie de la femme et souvent pour des motifs de santé. Les protocoles des institutions de santé ou les experts admettent plus de motifs pour accéder à l'avortement mais introduisent l'autorisation du conjoint. Quant aux pratiques des prestataires de services, elles sont peu favorables à l'accès à la contraception et exigent deux fois plus souvent des autorisations du mari que les protocoles des instituts de santé. En 1992, les trois quart des pays demanderaient ainsi l'accord du conjoint pour pratiquer une stérilisation ou un avortement.

—● **Recension critique des écrits sur l'*empowerment*
ou quand l'expérience de femmes victimes
de violence conjugale fertilise des
constructions conceptuelles**
DOMINIQUE DAMANT, JUDITH PAQUET ET JO BÉLANGER

Cet article a pour objet de présenter différentes données conceptuelles disponibles dans la littérature portant sur l'*empowerment* et d'en dégager quelques repères utiles pour observer l'expérience de femmes victimes de violence. Dans un premier temps, quatre éléments de définition récurrents dans les documents consultés sont exposés : l'*empowerment* est principalement l'appropriation d'un pouvoir sur sa vie ; l'instauration de ce processus est autodéterminé ; l'*empowerment* est intrinsèquement associée à l'action ; et cette notion comporte plusieurs dimensions. De plus, trois paradigmes implicites, qui influent sur la définition de l'*empowerment*, peuvent être dégagés de la littérature sur le concept : les paradigmes technocratique, écologique et structurel. Les auteures présentent ensuite des données portant sur l'*empowerment* au féminin. Ces dernières tendent à démontrer que la perspective structurelle de l'*empowerment* est celle qui s'avère la plus cohérente avec une analyse féministe de la violence. Les auteures proposent enfin un schéma multidimensionnel du processus d'*empowerment*, utilisé dans l'analyse du discours de femmes victimes de violence conjugale rencontrées dans le contexte de leur étude portant sur l'expérience de celles-ci dans le processus judiciaire. Les dimensions retenues pour construire ce schéma incluent les sentiments, les aspects cognitifs et les comportements, elles tiennent compte des niveaux personnel et collectif et elles sont articulées autour de trois axes : le déficit de pouvoir, la prise de conscience par rapport à la violence et le gain de pouvoir.